

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 avril 2026

RELATIF À L'EXTENSION DES PRÉROGATIVES, DES MOYENS, DE L'ORGANISATION
ET DU CONTRÔLE DES POLICES MUNICIPALES ET DES GARDES CHAMPÊTRES - (N°
2464)

Adopté

N° CL357

AMENDEMENT

présenté par
M. Marion, rapporteur et M. Pauget, rapporteur

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 21, substituer aux mots :

« par ces dispositions »

les mots :

« au I du même article L. 511-6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.